

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION HUISSEAU - GEMIGNY

L'an deux mil dix-sept, le dix janvier, à 20h 30, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gémigny, sous la Présidence de M. Stéphane BEURIENNE.

Date de convocation : 03/01/2017

Date d'affichage : 03/01/2017

Etaient présents : M. BEURIENNE, M. CAILLARD J., M. FAGOT, M. BOTHEREAU, M. PINSARD Nicolas, M. CAMUS, M. DESSEMOND, et M. CHAUSSARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mme Isabelle BOISSIERE et M. Philippe CASSEGRAIN

Assistaient également à cette réunion : Mme PASSELANDE et M. PUFFERRA.

Monsieur David CAMUS est élu secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Après lecture, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2016.

EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE DE LA VALLEE ET STATION DE TRAITEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Président expose le projet d'équipement et de raccordement du forage de la Vallée et station de traitement du Rondeau, et donne lecture du mémoire explicatif.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 992 170,00 € HT soit 1 190 604,00€ TTC

Le Président informe le comité que le projet est éligible à la DETR.

Le Comité, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet d'équipement et de raccordement du forage de la Vallée et station de traitement du Rondeau pour un montant de 992 170,00 € HT soit 1 190 604,00 € TTC ;
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Montant de l'investissement	992 170 € HT	100.00%
Subventions Conseil Départemental du Loiret	147 046 € HT	14,8%
Subventions Agence de l'eau Loire-Bretagne	410 657 € H.T.	41,4%
DETR	100 000 € HT	14,8
Reste à financer par le SIAEP de Huisseau-Gémigny	334 468 € HT	33,7%

- Sollicite une subvention de 100 000,00 € au titre de la DETR, soit 14,8 % du montant du projet, et charge le président de toutes les formalités.

Accord du comité à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION HUISSEAU - GEMIGNY

TARIFS DE L'EAU AU 01/04/2017

M. le Président propose comme chaque année de fixer le prix de vente de l'eau pour l'exercice à venir, applicable aux consommations à partir du 01/04/2017. Le tarif est actuellement de 1,00 € le m³.

Après débat, le Comité syndical décide de ne pas augmenter de prix de l'eau qui reste à 1,00 € du m³.

Les tarifs des locations de compteurs sont inchangés depuis 2014. Il est donc décidé de les augmenter.

A compter du 01/04/2017, les tarifs applicables seront les suivants :

- Eau : 1,00 Euro le m³
- Abonnement :

Compteur Ø 15	39,00 Euros
Compteur Ø 20	52,00 Euros
Compteur Ø 30	66,00 Euros
Compteur Ø 40	76,00 Euros
Compteur Ø 65	77,00 Euros
- Entretien réseau 3,00 Euros

Accord du comité à l'unanimité.

TARIFS VENTE D'EAU A LA COMMUNE D'EPIEDS-EN-BEAUCE

Le Comité Syndical statue maintenant sur le tarif applicable aux ventes d'eau à la Commune d'Epieds-en-Beauce, actuellement de 1,05 € le m³ (depuis le 01/04/2016).

Le Comité Syndical, après débat, décide de ne pas appliquer d'augmentation, comme pour nos abonnés.

Le tarif des ventes d'eau à la Commune d'Epieds-en-Beauce reste à 1,05 € le m³ pour les consommations dues à compter du 01/04/2017.

Accord du Comité à l'unanimité.

ANTENNES FREE MOBILE

Le Président rappelle le projet de FREE MOBILE pour l'installation d'une antenne sur le château d'eau de Huisseau-sur-Mauves.

Lors de son conseil municipal du 19 décembre 2016, la Commune de Huisseau-sur-Mauves a donné son accord de principe à la réalisation de ce projet, ledit château d'eau étant situé sur le territoire de sa Commune.

Le Président propose au Comité de l'autoriser à signer à son tour un accord de principe, le château d'eau appartenant au SIAEP.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise le Président à signer l'accord de principe à l'exécution des travaux relatifs à l'installation et l'exploitation des équipements nécessaires au fonctionnement de son réseau radio électrique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION HUISSEAU - GEMIGNY

- Donne pouvoir au Président pour signer le contrat de bail (réf. FM/201701/BX/SIAEP HUISSEAU SUR MAUVES/GEMIGNY/45167_001_01), d'une durée de 12 années, pour un loyer annuel de 2 700,00 €.

Accord du comité à l'unanimité.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017, AVANT VOTE DU BUDGET

Le Président rappelle des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montant budgétisé en 2016 aux chapitres 20, 21 et 23 : 509 413,81 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article et d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 127 353,45 €, soit le quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2016.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

-	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
-	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
-	Chapitre 23	Immobilisations en cours	112 353,45 €
TOTAL			127 353,45 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'accepter les propositions de M. le Président, dans les conditions exposées ci-dessus.

Accord du Comité à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Site de la Vallée : M. le Président informe le comité que la maison d'habitation voisine immédiate du nouveau forage de la Vallée, vient d'être vendue. Il s'est entretenu par téléphone avec les nouveaux propriétaires et les a informés des travaux à venir. Les propriétaires ont bien compris notre démarche et n'ont pas élevé d'objection, en particulier quant au rebouchage partiel de leur forage.
- Raccordement ERDF-ENEDIS du site de la Vallée : le président informe le comité que ce dossier est en attente du choix de l'entreprise, les côtes exactes du bâtiment étant nécessaires pour déposer une déclaration de travaux auprès de la Mairie de Huisseau-sur-Mauves.
- Le Président informe le comité de la titularisation de l'adjoint administratif du SIAEP sitôt son stage de 5 jours effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.